



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220930-DEL084092022-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ETAIENT ABSENTS :

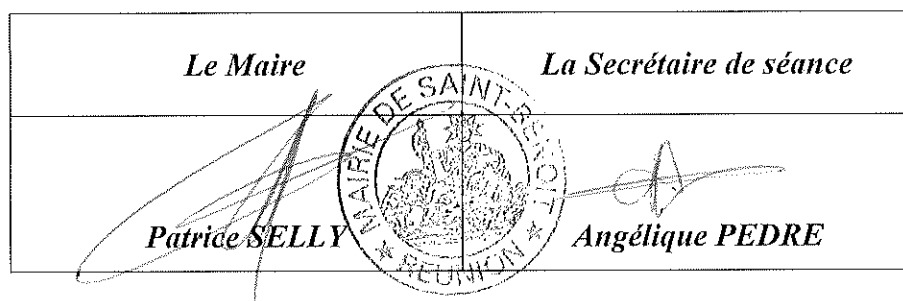
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2022**

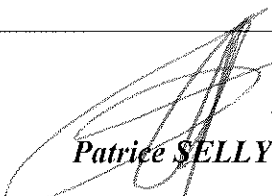
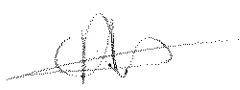
**LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire**

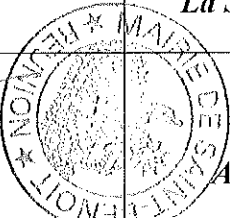
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Rapport N° 084 – 09 - 2022 du Maire,
VU l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE

- de solliciter l'Etat et les autres partenaires pour engager les cofinancements des actions inscrites dans la programmation prévisionnelle,
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires,
- d'autoriser l'adjoint délégué à lancer et signer les différents marchés, les conventions de prestation si nécessaires les appels d'offres.

Nombre de votant : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 Patrice SELLY	 Angélique PEDRE



Objet **DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2022**

La dotation politique de la ville (ex-DDU) bénéficie chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de l'appel à projet 2022, la Ville de Saint-Benoît a présenté 5 projets pour un montant de financements sollicité de 243 300 euros.

Les financements ont été validés pour les actions suivantes dont vous trouverez la synthèse de la programmation en annexe :

- Vers une maison des Familles/ structuration d'un réseau : préfiguration de l'outil afin de développer l'accompagnement à la parentalité ;
- Transformation sociale par l'éducation populaire : développer une offre d'animations socio-culturelles en horaires décalés dans les quartiers prioritaires ;
- Mise en vie des espaces urbains dans les QPV de Saint Benoit par le biais d'un budget participatif : soutien aux projets issus de la participation citoyenne autour des espaces urbains de Labourdonnais, Beaufonds, Bras-Fusil et Sainte Anne ;
- Comprendre pour développer : études sociologique et systémiques pour comprendre et orienter efficacement les politiques publiques de cohésion sociale ;
- Cyberbus : Renforcer l'accès au numérique au plus près des habitants les plus vulnérables de nos quartiers prioritaires.

Je vous demande de m'autoriser :

- A solliciter l'Etat et les autres partenaires pour engager les cofinancements des actions inscrites dans la programmation prévisionnelle,
- A inscrire au budget communal les crédits nécessaires,
- Ou d'autoriser l'adjoint délégué à lancer et signer les différents marchés, les conventions de prestation si nécessaires les appels d'offres.

*Je vous prie d'en délibérer,
Le Maire.*